



Numéro de l'acte	2016-145- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

QUESTION N°2016-145

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU DE COUVERTURE DES ZONES D'OMBRES ADSL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-OMER – COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL

Par délibération du 26 juin 2009, le conseil communautaire a confié à la société Xilan l'exploitation technique et commerciale du réseau de couverture des zones d'ombres de la CASO et ceci dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Comme l'impose la réglementation, (l'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales – Loi 96-142 du 21 Février 1996) le chapitre V, article 40 du contrat de délégation prévoit que le délégataire adressera chaque année, dans un délai maximum de 5 mois suivant la clôture de chaque exercice, un compte rendu comportant une partie technique et financière.

Il est fait également mention que le compte rendu technique annuel portant sur l'exploitation comportera au moins les informations suivantes :

- le taux de disponibilité moyen des services par service mois par mois,
- le nombre d'abonnés par type de service mois par mois, par commune,
- le délai moyen de mise en service client final,
- le débit moyen final constaté par client et par réseau de collecte,
- le calcul du débit minimal par abonné
- le débit global utilisé par l'ensemble des sites client final, et ce par réseau de collecte,
- les effectifs du service d'exploitation,
- l'évolution générale de l'état des installations,

Quant au compte rendu financier, il devra préciser le détail des dépenses et le détail des recettes de l'exploitation au cours de l'exercice, ventilés par catégorie.

Les pièces qui ont été adressées à la C.A.S.O. par la société Xilan sont :

- le compte rendu technique de l'activité – exercice 2015
- le compte rendu financier relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015

a) Exposé du compte rendu technique

Le réseau radio internet haut débit mis en place par Xilan comprend 5 points de départ (Setques, Ecques, Enguinegatte, Saint-Martin d'Hardinghem et Eperlecques), les communes de la CASO concernées par les zones d'ombres sont desservies soit par les points de départ de Setques ou d'Eperlecques.

Le compte rendu technique fait notamment ressortir 70 abonnés en décembre 2015 au réseau radio internet haut débit sur les communes de la CASO. Les abonnés au réseau radio internet haut débit se trouvent sur les communes desservies par le point de départ de Setques, il n'y a pas d'abonné sur les communes de la CASO desservies par le point de départ d'Eperlecques.

La disponibilité mensuelle de la collecte pour le réseau internet haut débit au départ de Setques a été stable au cours de l'année 2015 et conforme aux prescriptions du cahier des charges de la délégation de service public, et s'établissait de la sorte en décembre 2015 :

- Blendecques ZA : 99,72 %
- Blendecques église : 99,75 %
- Tatinghem ZA : 99,78 %
- Arques église : 99,75 %
- Lobel ZA : 99,73 %
- Arques CDE : 99,72 %

Le rapport d'activités précise également que le délai de raccordement moyen des clients était de 4 semaines pour 22 nouveaux abonnés et 6 mois pour un cas particulier en 2015.

Enfin, le délégataire fait remarquer que l'état des câbles devient préoccupant sur la plupart des sites et invite la Communauté d'Agglomération à envisager des travaux.

b) Exposé du compte rendu financier

Le compte rendu financier fait ressortir un total de 50 369 € en dépenses et un total de 47 845 € en recettes. Il en résulte un déficit de 2 524 €, pris en charge par la Société Xilan (contre – 8 023 € en 2014). Le délégataire explique dans son rapport que l'année 2015 a intégré dans ses bases de données et outils informatiques les 87 abonnés des communes du réseau de l'ex- CC RAVH (Mentque-Norbécourt avec 84 abonnés et Tournehem avec 3 abonnés), ce qui augmente les recettes et les dépenses au prorata par rapport aux années précédentes.

Il est à noter que dans la convention de délégation de service public la société Xilan avait prévu dans son compte prévisionnel annexé à la convention un excédent de 40 890 € pour l'année 2015.

Suite à l'avis favorable de la commission « Enseignement supérieur - Stratégie numérique » sur les éléments ci-dessus, et conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2016



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

.....
VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016**

Affiché le 29 Septembre 2016

L'An Deux Mille Seize le vingt huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 21 septembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.